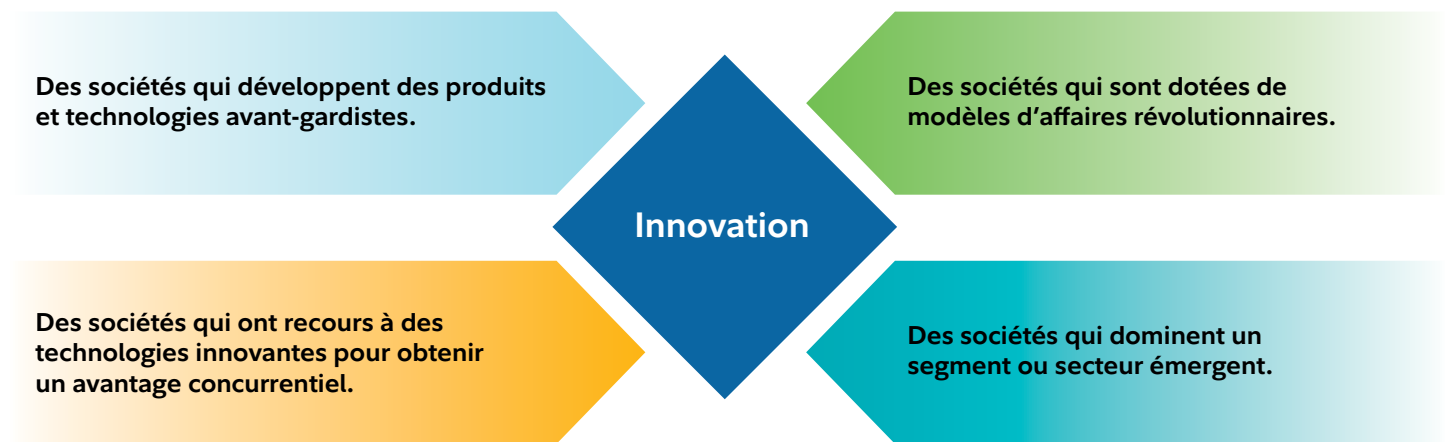


La stratégie Fidelity Innovations mondiales^{MC} (la « stratégie ») vise une plus-value du capital à long terme tout en investissant principalement dans des actions de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. La stratégie cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Aperçu de la stratégie

Approche de placement flexible qui s'intéresse aux sociétés novatrices et audacieuses du monde en rapide évolution d'aujourd'hui.



À titre d'illustration seulement.

Pourquoi investir dans cette stratégie?



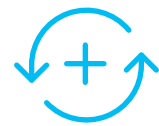
Accent sur les initiatives audacieuses dans le monde

Approche de placement flexible qui s'intéresse aux sociétés novatrices et audacieuses du monde en rapide évolution d'aujourd'hui.



Réseau de placement mondial

Mise à profit de la solide plateforme de recherche mondiale de Fidelity en cherchant à investir dans des occasions intéressantes à l'échelle du globe.



Recherche de changements positifs

Accent sur les situations dans lesquelles le marché réagit de façon insuffisante aux changements positifs ou de façon excessive aux changements négatifs, créant une occasion d'obtenir des rendements excédentaires à long terme.



Mark Schmehl

Gestionnaire de portefeuille

Chez Fidelity depuis 1999

M. Schmehl est gestionnaire de portefeuille des fonds suivants :

- Fonds Fidelity Expansion Canada
- Fonds Fidelity Actions mondiales+ (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Actions mondiales+ Équilibre (fonds sous-jacent)
- Catégorie Fidelity Innovations mondiales^{MC}
- FNB Fidelity Innovations mondiales^{MC}
- Fonds Fidelity Actions d'innovation et Obligations multisectorielles (fonds sous-jacent)
- Fonds Fidelity Situations spéciales¹
- Catégorie Fidelity Occasions canado-américaines (fonds sous-jacent)

Détails et paramètres de la stratégie

CATÉGORIE

Actions mondiales

CLASSIFICATION DU RISQUE

Moyen à élevé

DÉMARCHE DE PLACEMENT

Sélection ascendante des titres au moyen de l'analyse fondamentale

STYLE DE PLACEMENT

Changement positif

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU PORTEFEUILLE

Toutes capitalisations, écarts sectoriels importants, rotation modérée à élevée du portefeuille.

INDICE DE RÉFÉRENCE

Indice composé NASDAQ

FRÉQUENCE DES DISTRIBUTIONS

Annuelle

OPTIONS DE SOUSCRIPTION

\$ CA, \$ US, devises neutres, Versements fiscalement optimisés de Fidelity^{MD}, Série FNB, Catégorie

Codes de fonds

	SÉRIE A ²			SÉRIE B	SÉRIE T5 ²			SÉRIE S5	SÉRIE T8 ²			SÉRIE S8	SÉRIE F	SÉRIE F5	SÉRIE F8
	FSD ³	FSR ³	FSR2 ³	FSI ³	FSD ³	FSR ³	FSR2 ³	FSI ³	FSD ³	FSR ³	FSR2 ³	FSI ³	SF ³	SF ³	SF ³
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	5964	5965	5966	5973	5967	5968	5969	5974	5970	5971	5972	5975	5982	5983	5984
Catégorie Fidelity Innovations mondiales ^{MC} \$ US	6108	6109	6110	6117	6111	6112	6113	6118	6114	6115	6116	6119	6126	6127	6128
Catégorie Fidelity Innovations mondiales – Devises neutres ^{MC}	5991	5992	5993	6000	5994	5995	5996	6001	5997	5998	5999	6002	6009	6010	6011

Symboles boursiers

FNB Fidelity Innovations mondiales ^{MC}	FINN
FNB Fidelity Innovations mondiales ^{MC} \$ US	FINN.U

- 1 Le 2 juillet 2021, le Fonds a été fermé aux nouveaux investisseurs. Le Fonds continue d'être offert aux investisseurs existants, notamment : i) ceux qui participent à des programmes d'achats ou d'échanges systématiques; et ii) ceux qui effectuent des nouveaux achats au moyen d'un compte discrétionnaire géré par un gestionnaire de portefeuille autorisé à réaliser des opérations discrétionnaires pour le compte de ses clients, pourvu que le Fonds ait été détenu au sein d'un portefeuille modèle, d'un programme de répartition de l'actif discrétionnaire ou de tout autre produit de placement semblable avant le 2 juillet 2021. Votre courtier ou conseiller doit nous aviser que votre compte satisfait la condition ii) ci-dessus afin que nous puissions traiter l'achat. Fidelity a pris cette décision afin de maintenir l'intégrité du Fonds.
- 2 Les options à frais de souscription différés (FSD, FSR, FSR2) ne sont plus offertes pour les nouveaux achats depuis la fermeture des bureaux le 31 mai 2022.
- 3 FSD : frais de souscription différés; FSR : frais de souscription réduits; FSR2 : frais de souscription réduits 2; FSI : frais de souscription initiaux; SF : sans frais.

Pour plus d'information, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](https://www.fidelity.ca).



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Contrairement aux titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, les titres de série FNB se négocient sur des bourses de valeurs. La perturbation ou l'interruption de la négociation des titres de série FNB sur une bourse de valeurs ou un marché pourrait influencer le cours de ces titres. Une telle perturbation ou interruption de négociation est susceptible de causer un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, parce que les titres de série FNB pourraient se négocier sur le marché à une valeur inférieure ou supérieure à la valeur liquidative par part. Rien ne garantit que le cours des titres de série FNB se comportera de manière similaire à la valeur liquidative par part. Le cours des titres de série FNB fluctuera en fonction des variations de la valeur liquidative d'un fonds, ainsi que de l'offre et de la demande sur la bourse de valeurs ou le marché sur lequel les titres de série FNB se négocient. Ainsi, il pourrait y avoir une différence entre le rendement des titres de série FNB et celui des titres de séries de fonds communs de placement classiques. De plus, d'autres facteurs pourraient contribuer à un écart de rendement entre les titres de série FNB et les titres de séries de fonds communs de placement traditionnels, comme les commissions de courtage et la TVH.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) d'un placement. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien que les porteurs de parts de séries fiscalement avantageuses (les Versements fiscalement optimisés) de Fidelity puissent reporter certains gains en capital, ils devront néanmoins payer l'impôt sur les distributions de gains en capital découlant de la vente de placements par les gestionnaires de fonds, ainsi que sur les distributions d'intérêts et de dividendes. Les Versements fiscalement optimisés comportent également une distribution de fin d'année qui doit être réinvestie dans des titres additionnels du fonds applicable. Les distributions mensuelles de liquidités du programme de Versements fiscalement optimisés ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu.

Les fonds en devises neutres ont recours à des produits dérivés pour atténuer le risque lié à la fluctuation des taux de change entre les devises des pays développés et le dollar canadien. Bien qu'elle soit efficace pour réduire le risque de change, cette méthode de placement n'éliminera pas entièrement l'effet de la fluctuation des devises. Les rendements des fonds différeront des rendements en devise locale de leurs fonds sous-jacents.

L'indice composé NASDAQ est un indice pondéré selon la capitalisation boursière regroupant environ 3 000 actions ordinaires qui sont inscrites à la cote de la bourse NASDAQ.

Le niveau de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par le conseiller juridique ou fiscal de ce dernier.

